



Communiqués les plus récents

Troisième Semaine de l'épargne salariale : du 25 au 29 mars 2019, l'AMF, l'AFG, le Trésor, la Direction générale du Travail et La Finance pour tous donnent rendez-vous aux épargnants-salariés et aux entreprises

Publié le 21 mars 2019

La France reste pionnière et leader européen en matière d'épargne salariale : près de 11 millions de personnes, salariés et retraités sont concernés, représentant un encours de près de 125,5 milliards d'euros et plus de 324.000 entreprises proposent un PEE à leurs salariés, complété par un Perco pour 217.000 d'entre elles. Néanmoins, ces dispositifs et leurs bénéficiaires restent encore méconnus, tant des salariés que des entreprises. Face à ce constat, la Place lançait en 2017 la première Semaine de l'épargne salariale. Enrichie de nouveaux contenus et fidèle à sa mission pédagogique, cette troisième édition s'inscrit dans un contexte aux enjeux forts, dans la perspective des évolutions législatives en cours (forfait social, projet de loi PACTE (1)).

[Lire la suite](#)

L'Autorité des marchés financiers met en garde le public à l'encontre du site www.porto-immo.com

Publié le 15 mars 2019

Le régulateur met en garde le public contre les activités de la société PORTO IMMO SCPI qui incite les épargnants, en s'appuyant sur son site internet www.porto-immo.com, à investir dans la société civile de placement immobilier (SCPI) du même nom sans autorisation.

[Lire la suite](#)

La Commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers sanctionne deux salariés du groupe Zodiac Aerospace pour manquement d'initié

Publié le 14 mars 2019

Dans sa décision du 13 mars 2019, la Commission a infligé à M. Gilles Debray une sanction de 350 000 euros et à M. Christian Novella une sanction de 180 000 euros, pour avoir manqué à leur obligation d'abstention d'utilisation d'une information privilégiée à laquelle ils ont eu accès dans le cadre de leurs fonctions.

[Lire la suite](#)

L'AMF met en garde le public à l'encontre du site internet www.parel-gestion.net

Publié le 13 mars 2019

Le régulateur met en garde le public contre les activités du site internet www.parel-gestion.net, qui propose des investissements sans y être autorisé et utilise frauduleusement le nom de l'entreprise d'investissement Parel SA.

[Lire la suite](#)

Nomination à l'Autorité de marchés financiers de Nicolas Salles en tant que responsable transverse des données

Publié le 11 mars 2019

Dans un environnement réglementaire marqué par un reporting aux régulateurs de plus en plus large, Nicolas Salles, qui a rejoint l'AMF le 10 janvier 2019, a la responsabilité d'optimiser la gestion du patrimoine des données et d'être le facilitateur et l'animateur central du dispositif de gouvernance des données pour l'AMF. Son poste est rattaché à Philippe Guillot (membre du Comité exécutif de l'AMF).

[Lire la suite](#)

La Commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers met hors de cause trois personnes physiques pour des manquements d'initiés

Publié le 7 mars 2019

Dans sa décision du 6 mars 2019, la Commission des sanctions a mis hors de cause trois personnes physiques auxquelles il était reproché d'avoir violé leur obligation d'abstention d'utilisation et/ou de transmission d'une information privilégiée et/ou de recommandation d'acquiescer des titres sur la base de cette information.

[Lire la suite](#)

L'AMF approfondit son analyse des effets du régime harmonisé de pas de cotation

Publié le 15 février 2019

Après une première étude réalisée au lendemain de la mise en place au 3 janvier 2018 du régime harmonisé de pas de cotation en Europe découlant du nouveau cadre des marchés d'instruments financiers (MIF 2), l'Autorité des marchés financiers publie une analyse sur une période plus longue. Celle-ci vient confirmer les premiers effets vertueux observés.

[Lire la suite](#)

L'ESMA et les régulateurs de marché dont l'AMF se sont accordés sur des protocoles d'entente avec la Financial Conduct Authority dans l'hypothèse d'un Brexit sans accord

Publié le 1 février 2019

L'Autorité européenne des marchés financiers et les régulateurs nationaux se sont entendus sur des Memorandums of Understanding (MoU) avec la FCA, dans le cadre de mesures de préparation à l'éventualité d'une sortie sans accord du Royaume-Uni de l'Union européenne. Ces MoU sont semblables à ceux d'ores et déjà conclus en matière d'échanges d'information avec de nombreuses autorités de supervision de pays tiers.

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF

Contact : Direction de la communication. Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

[Lire la suite](#)

De nouvelles personnalités font leur entrée au Collège de l'Autorité des marchés financiers et à la Commission des sanctions

Publié le 29 janvier 2019

Par arrêté en date du 17 janvier 2019 du Ministre de l'Economie et des Finances et décision des autres autorités compétentes, le Collège et la Commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ont été renouvelés en mettant en œuvre, pour la première fois, les dispositions de l'ordonnance du 31 juillet 2015 sur l'accès égal des femmes et des hommes au sein des autorités publiques indépendantes. Ils accueillent respectivement sept et trois nouveaux membres.

[Lire la suite](#)

La Commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers sanctionne une société pour des manquements à ses obligations professionnelles de conseiller en investissements financiers, ainsi que son président

Publié le 25 janvier 2019

Dans sa décision du 24 janvier 2019, la Commission a infligé à la société Novactifs Patrimoine, dénommée Ageo Patrimoine à l'époque des faits, une sanction de 250 000 euros pour violation de plusieurs de ses obligations professionnelles. Elle a également prononcé une sanction pécuniaire de 100 000 euros et un avertissement à l'encontre de son dirigeant, M. Thierry Marchand.

[Lire la suite](#)